

ARTICULER VIE PROFESSIONNELLE, FAMILIALE ET PRIVÉE AUX PAYS-BAS : QUELLE FLEXIBILITÉ POUR LES SALARIÉS ?*



RÉSUMÉ

Les salariés aux Pays-Bas ont le droit de modifier leur durée, temps et lieu de travail sous certaines conditions, entre autres en vue de faciliter l'articulation de leur vie professionnelle et privée. Ces droits sont plus conséquents que ceux proposés par la Commission européenne. Mais, en termes de congés, le droit néerlandais devrait être adapté si la proposition de directive sur le sujet était adoptée.

MOTS CLÉS: *Marché du travail, flexibilité au travail, articulation vie professionnelle et vie privée, proposition de directive de l'UE, congés.*

ABSTRACT

Workers in the Netherlands have the right to adjust their working time, hours and place under certain conditions, in particular in view of facilitating their work- life balance. These rights are stronger than those recently proposed by the European Commission. However, as regards leaves, Dutch law would have to be amended if the proposal for a directive would be adopted.

KEY WORDS: *Labour Market, Flexible Working Arrangements, Work-Life Balance, Proposal for a EU Directive, Leaves.*